

4 C DENTAIRE
EURL au capital de 3 000 euros,
immatriculée au RCS de BEZIERS sous le numéro 821 340 288,
dont le siège social est situé : 9 RUE ALFRED MAUREL, LES RODETTES, 34120 PEZENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 AVRIL 2023

L'an 2023,
le 17 avril,
à 11 heures,

Au siège social, 9 RUE ALFRED MAUREL, LES RODETTES, 34120 PEZENAS

Madame Charlotte TUGDUAL, demeurant 269 AVENUE PASTEUR 34490 LIGNAN-SUR-ORB

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société 4 C DENTAIRE,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Charlotte TUGDUAL.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Charlotte TUGDUAL, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de *PEZENAS (34) – 9 RUE ALFRED MAUREL, LES RODETTES* à *BEZIERS (34) – 2021 ANCIENNE ROUTE DE BÉDARIEUX, VOIE COMMUNALE N°4*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 2021 ANCIENNE ROUTE DE BÉDARIEUX, VOIE COMMUNALE N°4, 34500 BEZIERS. »

Le reste de l'article reste inchangé.

DÉCISION 2

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Charlotte TUGDUAL

